

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Vendredi 5 Juin 2026 à 18h00**

En ce **Vendredi 5 juin 2026 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de COURS, se réunit, en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal en mairie de Cours.
Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers, soit : 18 présents, 2 absents, 9 procurations, soit 27 votants sur 29 membres en exercice.
Madame Marie-Claire DUBOUIS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente en date du 19 mai 2026, qui a été transmis à chaque conseiller : il est approuvé à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL**1. INSTITUTIONS ET VIE COMMUNALE – Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste**

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la circulaire préfectorale n° E-2026-19 fixant la réunion des conseils municipaux au 5 juin 2026 pour la désignation des délégués,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants. Ils sont élus simultanément, sans débat, au scrutin secret, sur une liste paritaire.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Michel GABRIELLI, M. Régis AUCLAIR, M. Jonathan PONTET et M. Sylvain BRUN.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes sont déposées et enregistrées.

La liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » est déposée par M. Patrice VERCHERE.
La liste « RN Cours » est déposée par M. Pierre FAURIAT.

DELIBERATIONS

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 26

Ont obtenu :

- liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » : 24 voix
- liste « RN Cours » : 2 voix

Election des délégués

Le quotient applicable est : $26/15 = 1,73333$

La liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » obtient : $24/1,733 = 13,85$, soit 13 sièges.
La liste « RN Cours » obtient : $2/1,733 = 1,15$ soit 1 siège.

Ainsi 14 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 15^e siège :

Liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » : $24 / (13+1) = 1,714$

Liste « RN Cours » : $2 / (1+1) = 1$

La liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » emporte ainsi ce 15^e siège.

Election des suppléants

Le quotient applicable est : $26/5 = 5,2$

La liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » obtient : $24/5,2 = 4,615$, soit 4 sièges.
La liste « RN Cours » obtient : $2/5,2 = 0,385$ soit 0 siège.

Ainsi 4 sièges ont été attribués. Il est procédé à la répartition du 5^e siège :

Liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » : $24 / (4+1) = 4,8$

Liste « RN Cours » : $2 / (0+1) = 2$

La liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! » emporte ainsi ce 5^e siège.

Monsieur le Président proclame les résultats définitifs :

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Liste « L'avenir de Cours, notre engagement ! »	14	5
Liste « RN Cours »	1	0

2. COMMANDE PUBLIQUE – Choix de l'entreprise retenue pour le marché public de rénovation du stade de la Rivière

Exposé de Madame Catherine DEPIERRE – 1^{ère} Adjointe

La commune de COURS souhaite réaliser des travaux pour la rénovation du stade de la Rivière et a lancé une consultation pour l'attribution du marché.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée en procédure adaptée pour la réhabilitation du stade municipal de la Rivière,

DELIBERATIONS

Considérant que la consultation se décomposait en une tranche ferme et une tranche optionnelle,
Considérant la réunion de la commission MAPA du 28 mai 2026 pour procéder à l'analyse des offres reçues,

Considérant les deux plis déposés dans les délais impartis dans le cadre de cette consultation,

Considérant l'analyse des offres, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation et le classement en découlant,

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 3 abstentions, décide d'attribuer le marché de travaux pour la rénovation du stade de la Rivière à l'entreprise GREEN STYLE pour un montant global forfaitaire de 1 266 989,38 € HT (1 078 621,38 € HT pour la tranche ferme et 188 368,00 € HT pour la tranche optionnelle) soit 1 520 387,26 € TTC conformément au classement de l'analyse des offres.

INFORMATIONS DU MAIRE**Date du prochain Conseil Municipal :**

Lundi 29 Juin 2026 à 19h, à la salle des fêtes de THEL.

COMMUNICATION DES ELUS

Jonathan PONTET (au nom de Christine TRABAL, 5e Adjointe)

Affaires sociales - Plan canicule :

Comme chaque année, la phase de veille saisonnière du plan départemental canicule est activée du 1er Juin au 15 Septembre.

A cet effet, la Mairie de COURS a ouvert un registre nominatif des personnes vulnérables, qui peuvent être contacter en cas d'alerte caniculaire de la Préfecture.

Ce registre confidentiel répond aux textes réglementaires du plan national d'alerte. Si vous souhaitez être recensé(e) ou si vous avez dans votre entourage une personne amenée à être isolée l'été, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie ou à télécharger le bulletin d'inscription sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-cours.fr/vie-pratique/vie-sociale/plan-canicule.html>

Un courrier sera adressé aux personnes de + de 65 ans inscrites sur nos listes électorales, afin de les informer de ce dispositif.

De plus, le 08/06 prochain, l'Adjointe aux affaires sociales suivra un webinaire proposé par le Préfecture et le Département du Rhône, relatif à la canicule, pour coordonner l'ensemble des actions publiques.

Pimms Médiation Cours :

Le Pimms nous informe de la fermeture estivale de ses bureaux, à savoir :

- Pimms Médiation Cours : Du lundi 3 août au vendredi 14 août 2026 inclus
- Accueil de la Maison de Santé : Du mardi 4 août au lundi 24 août 2026 inclus

Par ailleurs, le Pimms nous a transmis trois offres d'emploi pour des contrats dans le cadre du service civique destinés à des jeunes. Ces offres ont également été relayées auprès de France Travail, et nous regardons aussi parmi les personnes inscrites en mairie afin d'identifier des profils pouvant correspondre. L'objectif est de développer davantage la prévention et l'accompagnement vers l'emploi plutôt que d'intervenir uniquement dans l'aide sociale. Si des élus connaissent des jeunes susceptibles d'être intéressés, ou si des personnes présentes souhaitent se renseigner, elles peuvent se rapprocher du Pimms Médiation Cours.

DELIBERATIONS

Catherine DEPIERRE, 1ère Adjointe

Affaires scolaires :

Mme DEPIERRE communique des dates des fêtes des écoles en cette fin d'année scolaire. Ces événements, organisés par les équipes éducatives et le personnel communal, seront l'occasion de célébrer les réalisations des élèves et de renforcer les liens de tous les acteurs au sein des différents établissements scolaires :

- École Marcel Pagnol : Vendredi 12 juin 2026 à 18h30
- Écoles Jacques Prévert et Léonard de Vinci : Vendredi 19 juin 2026 à H
- École Les Marronniers : Vendredi 19 juin 2026 à 16h30
- École La Farandole : Samedi 27 juin 2026 à H
- École Saint Charles : Samedi 27 juin 2026 à 11h

L'ensemble des conseillers municipaux sont cordialement invités à ces différentes fêtes de nos écoles.

Sport –Cyclisme :

- Le dimanche 7 juin 2026 dès 13h30 : Prix Cycliste des Jeunes, organisé par Cours La Ville Cyclisme, pour les catégories école de cyclisme U7 à U15 & U17. Cette édition sera une épreuve du Challenge du Rhône.

- Le mardi 9 juin 2026 (après-midi) : Passage du PPO (Passage Point Organisation : équipe technique) du Tour Auvergne-Rhône-Alpes à COURS, lors de l'étape du Contre-La-Montre par équipe au départ de Perreux (42). Les véhicules techniques et suiveurs des équipes sportives passeront donc sur notre commune.

- Le samedi 13 juin 2026 à 12h : COURS accueillera la première étape de la 34ème édition du Tour du Beaujolais Cycliste, au programme de ce bel événement sportif :

- Départ & Arrivée : Rue G. Clemenceau à COURS
- 2 passages sur la ligne entre le départ et l'arrivée, car circuit de 2 boucles
- Parcours : 166 km, à travers les reliefs du Beaujolais

La Municipalité est fière de s'associer à cette grande épreuve de cyclisme. Rendez-vous le 13 juin à Cours pour vivre le Tour du Beaujolais Cycliste au plus près des coureurs ! Cette journée sera pour COURS un événement sportif, mais aussi festif, avec la course bien évidemment mais aussi un village d'animations au départ / arrivée de la course. Vous pourrez profiter de votre journée, car nos commerçants seront à votre disposition pour vous rafraîchir et faire saliver vos papilles.

Retrouvez plus d'infos sur notre site : <https://www.mairie-cours.fr/agenda/event-1145-tour-du-beaujolais.html>

→ Lors des manifestations sportives « Prix des Jeunes et Tour du Beaujolais », la circulation sera perturbée, mais reste possible dans le sens des courses cyclistes.

Complexe sportif « Paul Vallier » :

Fermeture du complexe pour la période estivale à partir du Lundi 6 Juillet au matin et réouverture le Lundi 31 août 2026 matin.

Frédérique SIMON (au nom de Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT, 3e Adjointe)

Culture :

- A noter dans vos agendas, le Samedi 11 juillet 2026, Forum des associations culturelles au Château de la Fargette, sous l'égide de l'Office Culturel Populaire et Rural de Cours, présidé par M. Michel DANIERE. Au programme de cet événement : assemblée générale de l'Office le matin, scène ouverte l'après-midi et concert musical de Nicolas BOUJOT le soir.

DELIBERATIONS

Médiathèque :

- Demain samedi 6 : rencontre autour du livre d'Emile Roche « Glodusse » par Guy FOROPON, de 10h à 12h
- Offre de l'album du Département « Le cadeau » à tous les enfants nés ou adoptés de moins de 3 ans, en 2026 et 2027

Conseil Municipal Enfants :

Le Conseil Municipal des Enfants s'est rendu, le vendredi 29 mai dernier, à la caserne des sapeurs-pompiers de Cours. Cette visite avait pour objectif de faire découvrir aux jeunes élus le fonctionnement d'un service public essentiel : les services de secours et d'incendie.

À cette occasion, les enfants ont bénéficié d'une visite des locaux ainsi que de plusieurs ateliers pédagogiques leur permettant de mieux appréhender les différentes missions assurées par les sapeurs-pompiers, notamment le secours aux personnes et la lutte contre les incendies.

La municipalité tient à remercier chaleureusement les sapeurs-pompiers de Cours pour la qualité de leur accueil, leur disponibilité et le temps consacré à sensibiliser les jeunes élus à leurs missions.

Éric BÉCOT, 4e Adjoint :

Voirie :

Le PATA (Point-à-Temps Automatique), débutera à la mi-juin ou au début du mois de juillet sur les voiries communautaires, avant d'être étendu, dans un second temps, aux voiries communales.

Pour rappel, le PATA est une technique d'entretien routier utilisée pour réparer de manière préventive ou curative les dégradations ponctuelles de la chaussée, telles que les fissures, nids-de-poule ou arrachements superficiels. Cette intervention permet de prolonger la durée de vie des voiries tout en limitant les dégradations plus importantes nécessitant des travaux plus lourds.

Ordures ménagères :

Le service Gestion des déchets de la COR nous a informé que les Ambassadeurs du Tri, recrutés par la société L&M, vont réaliser une mission de communication en porte-à-porte sur notre commune. Cette mission débutera autour du 10 juin. Ils seront équipés d'un gilet haute visibilité blanc, ainsi que d'un badge.

Cette action de communication s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projet CITEO dont la COR a été lauréate, dans le but de diminuer le taux de refus dans les emballages collectés sur le territoire.

Merci de réserver un bon accueil à ces Ambassadeurs !

QUESTIONS DIVERSES

M. LAFONT demande des précisions sur la fermeture actuelle de la piscine intercommunale. M. le Maire explique que la fermeture est liée à un problème d'injection du chlore, il convient de remplacer une pièce.

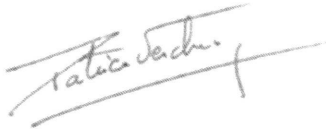
M. BRUN expose que les salariés de l'entreprise Poyet-Motte font face à une deuxième vague de licenciements en 1 an, malgré le label Entreprise du Patrimoine Vivant. Il précise que l'emploi local a besoin du soutien de M. le Maire. Ce dernier rappelle que malgré la labellisation de Poyet-Motte, l'entreprise a perdu récemment un important marché avec le Ministère de la Justice, pour fournir les prisons. Malgré l'intervention de M. le Maire qui avait permis d'annuler un premier marché, un deuxième marché a été relancé et remporté par une entreprise française fabriquant à l'étranger, ce qui leur permet de proposer un prix moindre. M. le Maire regrette que les règles de marchés public ne protègent pas assez les entreprises de fabrication française. Il ajoute qu'il

DELIBERATIONS

se bat actuellement pour faire venir une nouvelle entreprise sur Cours, ce qui pourrait permettre la création de plusieurs dizaines d'emploi. Il précise également que trois projets d'installation d'entreprises tertiaires sont en cours actuellement. M. le Maire conclut en précisant que le nouveau Préfet de Région devrait venir à Cours prochainement afin d'évoquer la filière du textile.

A Cours, le 5 juin 2026,

**Le Maire,
Patrice VERCHERE**



**La secrétaire de séance
Marie-Claire DUBOUIS**

